

## LA VIE DU VILLAGE

### Conseil municipal séance à huis clos du fait de la pandémie, du lundi 25 mai 2020



**Présents** : M. DUCHATEAU Francis, M. BIRAND Thierry, Mme CRASSON Sybille, Mme CUCALON Noëla, Mme de VIGNERAL Elisabeth, Mme GENTET Sandrine, M. GOUBIN Patrick, Mme LE TRON Marion, M. LOUGUET Bernard, M. LOUIS Éric, M. MALDINEZ Alain, Mme PAJNIC Marie-Pierre, M. PERADON Philippe, M. RIFAUT Pascal, Mme ZYLA Sophie.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1 Election du Maire
- 2 Nombre d'Adjoints
- 3 Election des Adjoints
- 4 Charte de l'élu local

### ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Le cycle des élections municipales 2020 prend fin deux mois et demi après le scrutin. Maintenues sur fond d'épidémie, elles se sont déroulées dans des conditions inédites et compliquées. Confinée comme vous, deux jours après les élections, la nouvelle équipe, élue dès le premier tour, n'a pas pu être installée et prendre ses fonctions... avant le 18 mai. Elle s'est tout de même mobilisée pour gérer la crise sanitaire à la maille de notre commune.

Le temps de se mettre au travail et d'engager l'action de notre programme est dorénavant venu. Les retombées de la crise sanitaire, sur les plans économique, social et financier demanderont plus que jamais « **d'agir ensemble** » pour le village.

**Francis DUCHATEAU, Maire de Ville Saint Jacques**

### Résultats de la commune de Ville-Saint-Jacques

Inscrits : 534

Votants : 263 (49,25%)

Exprimés : 251 (47%)

Sièges à pourvoir : 15

Reste à pourvoir : 0

Candidats	Voix		Candidats	Voix	
BIRAND Thierry	211	Elu	LE TRON Marion	198	Elue
BRUNEAU Sébastien	63		LOUGUET Bernard	221	Elu
CRASSON Sybille	223	Elue	LOUIS Éric	172	Elu
CUCALON Noëla	194	Elue	MALDINEZ Alain	221	Elu
de VIGNERAL Elisabeth	218	Elue	PAJNIC Marie-Pierre	161	Elue
DUCHATEAU Francis	187	Elu	PERADON Philippe	203	Elu
GENTET Sandrine	210	Elue	RIFAUT Pascal	190	Elu
GOUBIN Patrick	219	Elu	ZYLA Sophie	193	Elue

#### 1 Election du Maire

L'élection du Maire s'est déroulée sous la présidence de Madame Elisabeth de Vigneral, doyenne des membres du conseil municipal élus en mars dernier.

- **Francis DUCHATEAU**, seul candidat, a été élu à bulletin secret avec 10 voix **POUR** au premier tour. Il a été proclamé Maire et installé dans ses fonctions immédiatement.

#### 2 Nombre d'Adjoints

Sous la présidence de Francis DUCHATEAU, Maire, le Conseil Municipal a décidé de fixer à **deux** avec 11 voix **POUR** et 4 voix **CONTRE**, le nombre d'adjoints au maire.

#### 3 Election des Adjoints

Le Conseil Municipal a ensuite procédé à l'élection des Adjoints au Maire, à bulletin secret :

##### 1<sup>er</sup> Adjoint :

Deux candidats se sont présentés : Patrick GOUBIN et Sybille CRASSON

- **Patrick GOUBIN**, a été élu 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire au 2<sup>ème</sup> tour avec 9 voix **POUR** contre 6 voix pour Sybille CRASSON. Il a été installé dans ses fonctions immédiatement.

##### 2<sup>ème</sup> Adjoint :

- **Pascal RIFAUT**, seul candidat, a été élu 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire au 1<sup>er</sup> tour avec 10 voix **POUR**. Il a été installé dans ses fonctions immédiatement.

#### 4 Charte de l'élu local

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par une charte de l'élu local qui a été distribuée à chaque conseiller municipal et lue en séance.

## Conseil municipal séance ordinaire du jeudi 04 juin 2020



**Présents** : M. DUCHATEAU Francis, M. BIRAND Thierry, Mme CRASSON Sybille, Mme CUCALON Noëla, Mme de VIGNERAL Elisabeth, Mme GENTET Sandrine, M. GOUBIN Patrick, M. LOUGUET Bernard, M. LOUIS Éric, M. MALDINEZ Alain, Mme PAJNIC Marie-Pierre, M. PERADON Philippe, M. RIFAUT Pascal, Mme ZYLA Sophie.

**Absente Excusée** : Mme LE TRON Marion.

### ORDRE DU JOUR :

- 1 Délégation du maire
- 2 Indemnités élus
- 3 Syndicats intercom
- 4 Commissions com
- 5 Constitution CCAS
- 6 Questions Diverses

## Pour Informations Diverses

### Activités COVID 19 du SDIS

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan d'activité du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine et Marne relatif à la lutte contre la COVID-19. Les Sapeurs Pompiers ont été pleinement mobilisés dans la gestion de cette crise. Ils amorcent maintenant un plan de reprise de leurs activités habituelles dans des conditions de sécurité maximales.

Un grand merci à eux de la part de l'ensemble des habitants de la commune !!

### Gel Hydroalcoolique offert par les Agriculteurs

Les agriculteurs de Seine et Marne, au travers de la FDSEA77, les Jeunes Agriculteurs et le Syndicat Betteravier CGB Ile de France se sont mobilisés en faveur des communes rurales du département en leur offrant un bidon de 5 litres de gel hydroalcoolique, qui a été livré par Sébastien Bruneau en mairie fin mai.

Encore un exemple de mobilisation à souligner en cette période de crise, qui montre que la filière « betteraves » seine et marnaise tient une place essentielle dans le tissu rural et sociétal et sait s'adapter à des situations exceptionnelles.

Un grand bravo pour cette initiative!!

### Un nouveau comptable public au 1<sup>er</sup> juillet 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marie-Christine CHARPENTIER-HILBERT quitte la Trésorerie de Montereau au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Elle sera remplacée, en qualité de comptable public de la trésorerie pour notre commune, par Madame Caroline CUIF, actuelle comptable de la Trésorerie du Grand Belfort, à qui nous réservons le meilleur accueil.

## Pour Délibérations

### 1 - Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal a donné une délégation de ses compétences et de signature à Monsieur le Maire pour la durée du mandat conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cela permet de prendre un certain nombre de décisions au fil de l'eau et de favoriser une bonne administration générale sans solliciter les membres du Conseil, charge à Monsieur le Maire de rendre régulièrement compte de sa délégation en Conseil Municipal.

### 2 – Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes

Le Maire bénéficie à titre automatique d'indemnités et les Adjointes au Maire d'indemnités dont le taux est fixé par le Conseil Municipal. Ces indemnités ont été revalorisées par l'Etat dans le cadre du mandat 2020 – 2026. Pour l'intérêt général et une bonne gestion de l'argent public, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas appliquer cette revalorisation et propose de rester au même taux qu'au mandat précédent. Les deux adjointes proposent d'opter pour le même principe.

	Taux maxi (*)	Taux votés (*)	Titulaires
Maire	40,3%	28%	F. DUCHATEAU
1 <sup>er</sup> Adjoint	10,7%	6,75%	P. GOUBIN
2 <sup>ème</sup> Adjoint	10,7%	6,75%	P. RIFAUT

(\*) Taux de l'indice de référence en vigueur de la fonction publique

## Conseil municipal séance du jeudi 04 juin 2020 (suite)

### 3 – Participation dans les Structures Intercommunales

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation ou à la proposition de délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein des diverses structures intercommunales. Ont été élus au 1<sup>er</sup> tour hormis pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing dont le titre de Conseiller Communautaire est dévolu au Maire (cas des communes de moins de 1000 habitants)

Structures	Titulaires	Suppléants
Communauté des communes MSL	F. DUCHATEAU	P. GOUBIN
Syndicats de Distribution de l'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne (SIDEPA)	E. LOUIS M. LE TRON Th. BIRAND	P. RIFAUT A. MALDINEZ
Syndicat d'Assainissement (SIDASS)	P. RIFAUT (SPANC) Ph. PERADON (Collecte) F. DUCHATEAU (Traitement)	Ph. PERADON (SPANC) F. DUCHATEAU (Collecte) P. RIFAUT (Traitement)
Syndicat Départemental des Energies (SDESM)	B. LOUGUET E. LOUIS	P. RIFAUT
Syndicat des Ecoles de Noisy-Rudignon et de Ville-Saint-Jacques	S. CRASSON Ph. PERADON S. GENTET	M. LE TRON N. CUCALON
Syndicat du Jumelage Starzach – Bocage Gâtinais	S. CRASSON E. De VIGNERAL C. FOURNIER	F. DUCHATEAU P. RIFAUT
Syndicat de Ramassage des Déchets Ménagers (SIRMOTOM) (*)	S. GENTET	E. De VIGNERAL
Syndicat d'Etudes et de Programmation (SMEP) (*)	Ph. PERADON A. MALDINEZ	Th. BIRAND E. De VIGNERAL

(\*) Proposition de délégués soumis à la communauté de communes MSL

### 4 – Formation des Commissions Communales

Le Conseil Municipal a décidé de former quatre commissions communales correspondant aux axes de travail définis pour le mandat 2020/2026, à savoir : Urbanisme et Travaux, Cadre de Vie, Patrimoine et Communication.

A ces quatre commissions s'ajoute la Commission Communale des Impôts Directs dont les membres issus des contribuables de la commune et hors communes sont proposés aux Services de l'Etat. Ce dernier, après examen, désigne les titulaires et les suppléants qui constitueront la commission finale pour le mandat.

Les propositions sont faites selon des thématiques suivantes définies par le Service des Impôts de l'Etat : Propriétaires de bois, Taxe professionnelle, Foncier non bâti, Foncier Bâti, Taxe d'habitation, et propriétaires « hors communes ».

Le tableau ci-dessous fait état des membres proposés par la commune :

## Conseil municipal séance du jeudi 04 juin 2020 (suite)

### 4 – Formation des Commissions Communales (suite)

Commissions	Titulaires	Suppléants
Urbanisme & Travaux	P. RIFAUT / Ph. PERADON B. LOUGUET / Th. BIRAND A. MALDINEZ / E. de VIGNERAL	Sans Objet
Cadre de Vie	P. GOUBIN / M.P. PAJNIC N. CUCALON / S. ZYLA M. LE TRON / S. GENTET E. de VIGNERAL	Sans Objet
Patrimoine	F. DUCHATEAU / B. LOUGUET E. de VIGNERAL / P. GOUBIN	Sans Objet
Communication	B. LOUGUET / S. GENTET E. de VIGNERAL / P. GOUBIN	Sans Objet
Impôts Directs (CCID) (*)		
Propriétaires de bois	JC. VALETTE / C. de VIGNERAL	D. LIEBEN / M. DESPREZ
Taxe Professionnelle	Ph PERADON / I. RABIER	M. SALGADO / J. RODRIGUES
Foncier Non Bâti	G. RICHTIN / E. de VIGNERAL	C. LIEBEN / B. PERADON
Foncier Bâti	S. CRASSON / P. GOUBIN	P. RIFAUT / E. LOUIS
Taxe d'habitation	E. De VIGNERAL / P. GOUBIN	MP. PAJNIC / E. LOUIS
Propriétaires « hors commune »	A. DECLEMY / B. FOULON	JL. MEGNIEN / G. BILLARD

(\*) Proposition de délégués soumis au Service des Impôts

En marge des Commissions communales, le Conseil Municipal a désignés les « **Correspondants** » et « **Référents** » communaux suivants :

- Correspondant « **Défense** » : Philippe PERADON
- Correspondant « **Sécurité Routière** » : Alain MALDINEZ
- Référent « **Bibliothèque** » : Noëla CUCALON
- Référents « **Association** » : Sybille CRASSON & Elisabeth de VIGNERAL
- Référents « **Economie Locale** » : Marion LE TRON & Philippe PERADON

### 4bis – Formation de la Commission d'Appel d'Offre

Le Conseil Municipal a formé la Commission d'Appel d'Offre, chargée de gérer les marchés publics de la commune, comme suit :

- **Présidence** : Francis DUCHATEAU
- **Titulaires** : Pascal RIFAUT ; Patrick GOUBIN ; Marion LE TRON
- **Suppléants** : Thierry BIRAND ; Philippe PERADON ; Bernard LOUGUET

### 5 – Désignation des Délégués communaux au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués communaux au Centre Communal d'Action Sociale. Sont élus :

- **Présidence** : Francis DUCHATEAU
- **Membres élus** : Patrick GOUBIN, Elisabeth de VIGNERAL, Thierry BIRAND, Philippe PERADON

Se joindront également 4 membres extérieurs qui seront désignés ultérieurement par le Maire et/ou par des organismes publics œuvrant dans le domaine social.

## Conseil municipal séance du jeudi 04 juin 2020 (suite & fin)

### Questions Diverses & Pour Décisions

#### 6 – Réouverture de la bibliothèque

Le Conseil Municipal a pris connaissance des réouvertures de certaines bibliothèques du territoire de Moret Seine et Loing. Il a décidé de procéder à la réouverture progressive de la bibliothèque communale sur proposition du groupe de bénévoles assurant le service et a donné son accord sur le projet d'organisation permettant de se conformer aux « gestes barrières » encore en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire.

Le réseau de bibliothèques de la communauté de communes est également rétabli et les navettes interbibliothèques de ce réseau sont également réactivées.

**Ouverture de la bibliothèque : Samedi (uniquement) de 10h30 à 12h30**

#### 6 – Mise en place d'un marché

Le Conseil Municipal a pris connaissance des travaux menés durant le confinement par un groupe d'élus relatif à la mise en place d'un marché de producteurs locaux.

La période de confinement et les restrictions de déplacements ont généré un réflexe de consommation « locale ». L'idée est d'entretenir cette habitude prise et ainsi favoriser la reprise d'activité de producteurs du secteur dans une période économiquement tendue.

Le Conseil Municipal a approuvé le principe d'ouverture d'un marché et décide de le mettre en place dès juin 2020 avec une période d'essai de plusieurs mois. Cette action sera gérée par la Commission « Cadre de Vie ».

FIN DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL à 22H45

La totalité du CR est consultable en mairie (sur panneaux)



#### Trappage de chats errants dans le village (message de l'association Miniku)

L'association Miniku en collaboration avec la Mairie intervient sur la commune de Ville-Saint-Jacques pour trapper, identifier, stériliser soigner puis relâcher les chats errants, le but est de limiter leur prolifération ; en effet une femelle peut avoir plusieurs portées de 1 à 7 chatons par an, chaque chaton est en capacité de se reproduire à son tour à partir de 5 mois.

L'association soigne, identifie, vaccine, stérilise les chatons et chats errants sociables et les garde en vue de les faire adopter.

Des gestes simples peuvent nous aider :

- Prévenez nous si vous nourrissez ou voyez régulièrement un chat errant.
- Si vous voyez un chat malade, blessé, une femelle en gestation, des chatons ou toute autre chose qui vous semble sortir de l'ordinaire, prévenez nous.
- Faites le tour de votre propriété (jardin, abris de jardin, granges) pour vérifier que vous n'avez pas de chats/chatons chez vous et appelez nous dans ce cas.
- Stérilisez votre/vos chats, en effet la plupart du temps la multiplication du nombre de chats dans les villes/quartiers est due à la présence de chats domestiques non stérilisés.

Faites attention à vos animaux s'ils ne sont pas identifiés, il est possible que nous attrapions des chats ayant des propriétaires pendant nos trappages (pour rappel, en France, il est obligatoire d'identifier votre animal depuis la loi du 17 mai 2011) et sans identification il nous est impossible de vous trouver.

## Actualités & Informations

(suite)

Si votre animal disparaît contactez nous, nous gardons les femelles 1 semaine après stérilisation pour éviter tout risque d'infections post-opératoires, les mâles sont relâchés le soir même car la castration est très peu invasive.

L'association peut vous permettre d'avoir des tarifs préférentiels chez notre vétérinaire pour identifier et stériliser votre animal.

Pour cette opération nous avons également besoin de dons ( financier, matériel, tissus, nourriture, etc ... ) en effet l'association Miniku ne fonctionne que grâce à ses donateurs, si vous souhaitez nous aider vous pouvez également prendre contact avec nous.

Association Miniku  
Mail : [association.miniku@gmail.com](mailto:association.miniku@gmail.com)  
Nicolas : 06 37 01 95 30

Cette action permettra d'apporter une première amélioration à la problématique de chats errants constatée dans les rues des Demoiselles, du Marchais, du Puits Goury et du Cimetière. Une seconde amélioration consisterait à réaliser l'entretien des terrains en friches au sein du village, qui favorisent la sédentarisation des chats errants..... Avis aux amateurs.

Un grand merci à l'association Miniku pour son aide ..... Qui s'arrêtera malheureusement en août prochain.



**FAIRE IDENTIFIER VOTRE CHIEN OU VOTRE CHAT,  
C'EST RENDRE OFFICIEL LE LIEN ENTRE VOUS.**

Plus qu'une obligation, c'est une véritable identité que vous lui donnez.  
C'est aussi le meilleur moyen de faciliter vos retrouvailles  
en cas de perte, vos voyages ensemble, le suivi de sa santé...  
Tout au long de sa vie.

**Parlez-en à votre vétérinaire**

### **Prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le **mardi 30 juin 2020 à la Salle des Fêtes à 20h30.**

A l'ordre du jour figure les votes du Compte Administratif, du Compte de Gestion, des taux de la fiscalité locale et du Budget 2020 de la commune. Il viendra clore notre phase d'installation et d'organisation, fort retardée du fait de la crise sanitaire et du confinement qu'elle a engendré.

Il sera public avec un nombre de places limitées à 10, compte tenu de règles toujours en vigueur.